Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/43 Add.1**
Point 24.4 de l'ordre du jour provisoire **17 mai 2013**

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Transfert du Soudan du Sud de la Région de la Méditerranée orientale à la Région africaine

2. Lien avec le budget programme 2012-2013 (voir document A64/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA64/A64_7-fr.pdf)

Objectif(s) stratégique(s) : Tous Résultat(s) escompté(s) à l'échelle de l'Organisation : Tous

En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation des résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation ?

Elle impliquera le maintien des contributions existantes étant donné que les activités en cours se poursuivront. Toutefois, l'établissement d'un bureau de pays de l'OMS à part entière permettrait d'améliorer la visibilité de l'OMS au Soudan du Sud.

Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Durée indéterminée

ii) Total : US $0 (personnel : US $0 ; activités : US $0)
La mise en œuvre entraînera une redistribution des ressources

b) Coût pour l'exercice 2012-2013

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2012-2013 (à US $10 000 près)

Total : US $0 (personnel : US $0 ; activités : US $0)
La mise en œuvre entraînera une redistribution des ressources

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

Au Bureau régional de la Méditerranée orientale en mai 2013 et au Bureau régional de l'Afrique par la suite. Le financement relatif au Soudan du Sud doit apparaître dans les ressources allouées au Bureau régional de l'Afrique dans le budget programme 2014-2015.

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2012-2013 ? (Oui/non)

Oui, l'allocation budgétaire de US $54 millions destinée au Soudan du Sud dans le budget programme devrait être suffisante. Toutefois, le financement actuel est inférieur de US $5 millions au montant alloué, et des ressources supplémentaires devront peut-être être mobilisées et allouées avant la fin de l'exercice. Le montant de US $616 000 alloué pour les objectifs stratégiques 12 et 13 sera peut-être suffisant pour l'exercice actuel, mais il ne permettra pas de couvrir les frais de fonctionnement et le personnel chargé de l'administration et de la gestion requis au titre de la catégorie 6 du budget programme 2014-2015 pour le bureau de pays de l'OMS pleinement opérationnel qui sera en place pour l'exercice 2014-2015.

Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus

c) Incidences au plan du personnel

La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)

Oui, toutefois, un représentant de l'OMS sera peut-être nommé, et il sera nécessaire de créer d'autres postes et de préciser la dotation en personnel.

Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant

À déterminer

4. Financement

Le coût estimatif pour l'exercice 2012-2013 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)

Oui, mais une nouvelle allocation de fonds sera peut-être nécessaire ponctuellement pour le démarrage et les frais de fonctionnement du bureau.

Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)

US $: sans objet ; source(s) de fonds : sans objet

= = =